

VILLE DE DAMPMART (77)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
composant le Conseil : 23
Présents : 17
Votants : 20

SERVICE ÉMETTEUR : SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
ANNÉE : 2022

OBJET : MODIFICATION DE L'ASSIETTE DU
PROJET DIAGONALE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt-neuf septembre à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DELPECH Laurent, Maire de Dampmart.

Date de la convocation : 26 septembre 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS : Laurent DELPECH, Maire
Jean-Pierre PRIEUR
Jacques POTTIER, Adjoint
Francis BRIAND
Aude ZAFOUR, Adjointe
David GENTHEN
Pierre CHOFFARDET, Adjoint
Guy DARRAS
Françoise DARRAS, Adjointe
Fabien MARTINEAU
Michel PIRIS, Adjoint
Nadège PARFAIT
Catherine ALIBERT BRIGNONE, Adjointe
Oliviane DUPONT
Myriam CHMELEFF, Conseillère déléguée
Kevin FAVRET
PASQUIER Yvonne

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS Viviane PFLIEGER pouvoir Aude ZAFOUR
Lydie ZMUDA pouvoir Nadège PARFAIT
Marie PLEGNON pouvoir Michel PIRIS

ABSENTS EXCUSÉS Guy ACHARD DE LA VENTE
Laurence HALLAIS
Cyril MERZY

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et l'appel nominal ayant été fait, il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15, à l'élection d'un secrétaire de séance dans le sein du Conseil.

Pour la présente session, Madame Yvonne PASQUIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

MODIFICATION DE L'ASSIETTE DU PROJET DIAGONALE

Par délibération N°2022/03/09 du conseil municipal en date du 17 mars 2022, il a été décidé la désaffectation de partie des parcelles cadastrées section AB numéros 1194 (687 m²) et 1195 (560 m²) pour 500m² et leur déclassement par anticipation en vue d'une cession.

Par délibération N°2022/03/10 du conseil municipal en date du 17 mars 2022, il a été décidé la cession au profit de la société SCI DAMPMART 77 BOURDIN se substituant avec l'accord de la Commune à la société DIAGONALE lauréat de la procédure avec négociation, moyennant le prix de 2.000.000,00 euros hors taxe sur la valeur ajoutée, la propriété bâtie située à DAMPMART, 24 et 26 rue de Bourdin cadastrée section AB numéros 142, 164, 166 et 1335 d'une superficie de 9.932 m², les parcelles situées à THORIGNY SUR MARNE, rue des Fontaines prolongée et lieudit « Les Cordonniers » AO – n°138, n°139, n°140, n°142, n°143 d'une superficie de 2629 m² ainsi qu'une parcelle de terrain sur laquelle se trouvent actuellement une extrémité de voie et un bassin de rétention situés à DAMPMART, rue Lucien Guillaume d'une superficie d'environ 500 m² à détacher des parcelles cadastrées section AB numéros 1194 et 1195.

La commune de DAMPMART a régularisé par acte de Maître Gaëlle Rollet-Sallas, le 21 mars 2022 une promesse de vente avec la société Dampmart 77 Bourdin.

Le permis de construire sur ce terrain a été délivré le 25 mars 2022 sous le N° 077 155 21 00011 pour la commune de DAMPMART et le 11 avril 2022 sous le N°077 464 21 00020 pour la commune de THORIGNY-SUR-MARNE.

Le transfert de PC au nom de la Société Diagonale a été autorisé par arrêté de Monsieur le Maire de DAMPMART en date du 14 avril 2022 et par Monsieur le Maire de la Commune de THORIGNY-SUR-MARNE en date du 25 avril 2022.

Suite à l'obtention du PC et dans le cadre de la mise en place du programme immobilier, il s'avère nécessaire pour plusieurs raisons, d'améliorer ce programme et notamment d'adapter les limites foncières du terrain d'assiette de l'opération.

Cette modification se traduit par les modifications suivantes :

- La parcelle AO 138 initialement cédée en totalité n'est cédée qu'en partie pour une surface de 583 m² conformément au plan ci-joint,
- Les parcelles AB 1194 et 1195 dont la cession était projetée à concurrence d'une superficie d'environ 500 m² sont en définitive cédées à concurrence de 1020 m² (687 m² pour AB 1194 et 333 m² pour AB 1195) conformément au plan ci-joint.

Compte-tenu de la modification du périmètre de la cession, la désaffectation et le déclassement par anticipation doivent désormais porter sur un tènement de 1.020m² comprenant les parcelles : AB 1194 en totalité (687m²) et AB 1195p pour partie (333m²).

Nonobstant ces modifications, les autres conditions de la cession prévues à la délibération N°2022/03/10 demeurent inchangées.

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ANNULE la délibération n°2022/09/15 du 8 septembre 2022,

DÉCIDE la désaffectation des parcelles cadastrées section AB numéros 1194 (687m²) et 1195p (333m²) pour une surface de 1.020 m², en différant le caractère effectif de la désaffectation sous 3 ans à compter de la présente délibération, éventuellement prolongeables, conformément à l'article L2141-2 du Code Général de la Propriété des Personnes publiques,

Délibération n°2022/09/30

DÉCIDE le déclassement anticipé du domaine public de la commune des parcelles cadastrées section AB numéros 1194 (687m²) et 1195p (333m²) pour une superficie d'environ 1.020 m² conformément à l'article L2141-2 du Code Général de la Propriété des Personnes publiques,

DÉCIDE de modifier le périmètre de la cession des biens immobilier objet la délibération N°2022/03/10, en ce qu'elle porte dorénavant sur les parcelles AB numéros 1194 (687m²) et 1195p (333m²) pour une superficie d'environ 1.020 m² et sur la parcelle AO 138 pour une surface de 583 m², les autres parcelles et les conditions étant inchangées.

AUTORISE M. le Maire ou l'élu délégué à signer les pièces nécessaires à la vente à intervenir.

FAIT ET DÉLIBÈRE LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT LES MEMBRES PRÉSENTS
SIGNÉ APRÈS LECTURE

Certifié exécutoire compte tenu de
de la transmission en Sous-préfecture,
le 30 septembre 2022 de la publication
le 30 septembre 2022 en vertu des Lois
des 2 mars et 22 juillet 1982.

Pour extrait conforme
Le Maire
Laurent DELPECH



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
COMMUNES DE DAMPMART
ET THORIGNY-SUR-MARNE

Rue de Bourdin / Rue des Fontaines prolongée

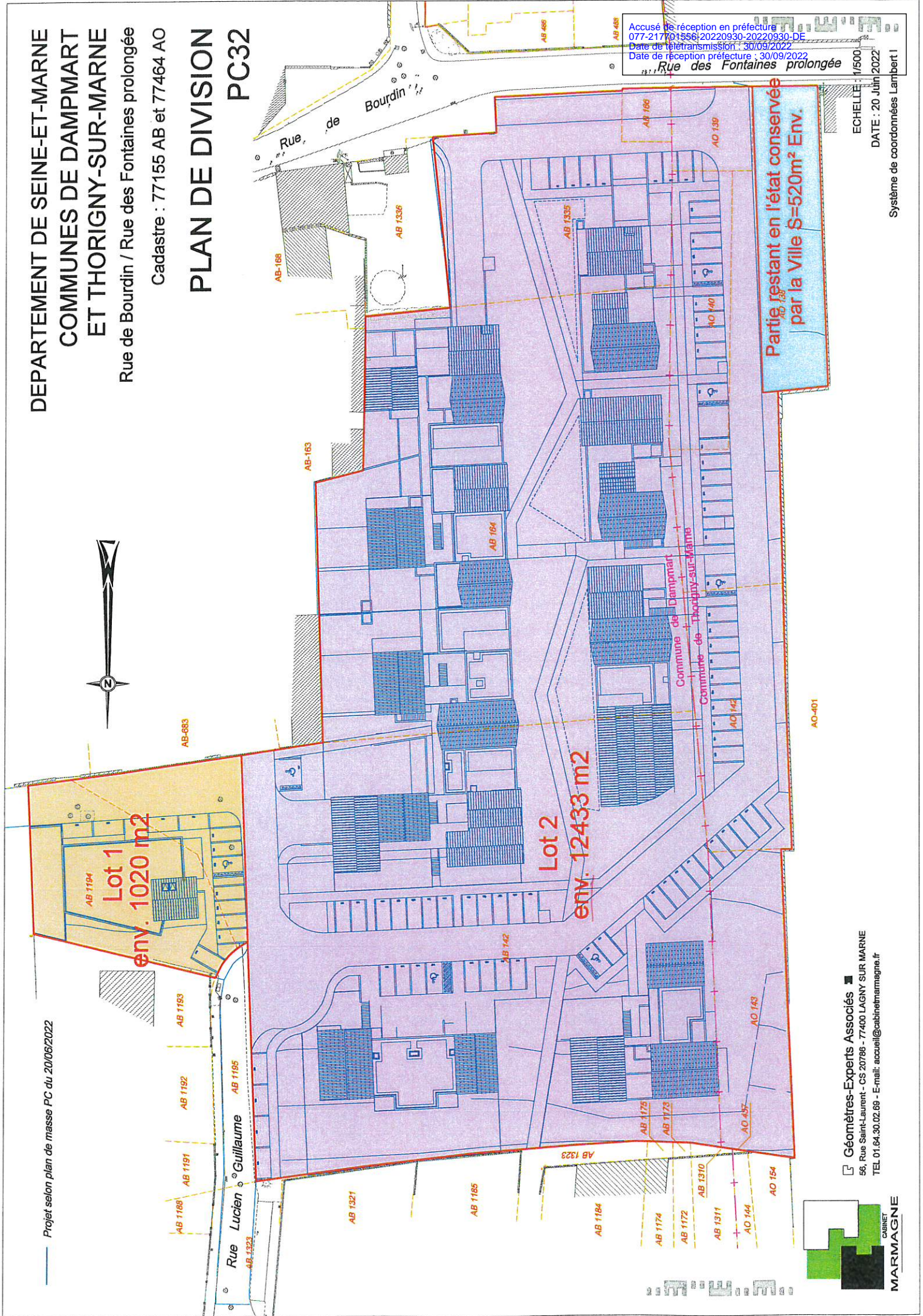
Cadastre : 77155 AB et 77464 AO

PLAN DE DIVISION
PC32

Accusé de réception en préfecture
077-217701556-20220930-20220930-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

Rue des Fontaines prolongée

ECHELLE : 1/500
DATE : 20 Juin 2022
Système de coordonnées Lambert I



Projet selon plan de masse PC du 20/06/2022

■ Géomètres-Experts Associés
56, Rue Saint-Laurent - CS 20786 - 77400 LAGNY SUR MARNE
TEL 01.64.30.02.69 - E-mail: accueil@cabinetmarmagne.fr

